

**COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURT**Arrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
Reims**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 28 février 2019.**

Par suite d'une convocation en date du 14 février 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Xavier CULEUX. Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA.
présents	8	Absents excusés : Grégoire MAZZINI qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN
votants	9	Secrétaire de séance : Jean MICHEL.
Délibération n°	10/2019	

Objet :**CONVENTION DE GESTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE
CHAMPAGNE-ARDENNE.**

Le maire présente au conseil municipal la convention réalisée par le conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, dont l'objet est de lui confier la préservation et la gestion écologique des parcelles C 66 et C 85 situées au lieu-dit La Perche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le maire à signer la convention avec le conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne pour les opérations de gestion, préservation et suivi scientifique du marais du Clos au lieu-dit la Perche, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 28 février 2019
Le Maire,
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 4 mars 2019